



2017-12-01

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE PAPINEAU  
MUNICIPALITÉ DE LAC-DES-PLAGES**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal, convoquée par avis spécial, tel que requis par la loi (L.R.Q., c.C-27.1, a. 152), et tenue le 1<sup>er</sup> décembre 2017, à 18 h 30, à la salle du conseil, située au 2053, chemin du Tour-du-Lac, Lac-des-Plages, et à laquelle sont présents les membres suivants :

**M<sup>me</sup> NANCY MORAIS  
M. RICHARD JEAN**

**M<sup>me</sup> NANCY MCAULEY  
M. NORMAND JOLICOEUR**

**M<sup>me</sup> CHRISTINE RICHER  
M. PIERRE BOIVIN**

**FORMANT QUORUM** et siégeant sous la présidence du Maire, **M. LOUIS VENNE**  
Le Directeur Général / Secrétaire trésorier, **M. DENIS DAGENAI**s est aussi présent.

**MOMENT DE RÉFLEXION ET OUVERTURE DE LA SESSION**

**Après un moment de réflexion le président de l'assemblée déclare la séance ouverte**

**ORDRE DU JOUR**

- Budget 2018 – éradication du myriophylle à épis
- Ouverture de l'écocentre en période hivernale
- Demande au Ministère des Transports – accès sécuritaires pour le chemin Lac-Lévesque et le chemin Conrad-Schmidt
- Demande d'appui à la MRC de Papineau – accès sécuritaires pour le chemin du Lac-Lévesque et le chemin Conrad-Schmidt
- Demande d'appui à la MRC de Papineau – service internet de Bell Canada et Télébec
- Demande de prix pour un système de communication FM
- Demande de soumissions pour modification de la barrière d'accès au garage municipal
- Demande de soumissions pour l'installation d'une pelle arrière sur camion Freightliner
- Modification de la Politique d'embauche pour contrer le népotisme
- Demande de soumissions pour enseignes de lavage de bateau
- Rôle d'évaluation – équilibrage
- Calendrier des séances ordinaires pour 2018
- Heure de tombée des comptes à payer
- Souper des employés et élus
- Structure organisationnelle
- Achat de panneaux d'intimité

\*\*\*\*\*

**2017-12-180 BUDGET 2018 – ÉRADICATION DU MYRIOPHYLLE À ÉPIS**

CONSIDÉRANT le budget de 35 000 \$ accordé par la résolution numéro 2017-05-084 pour l'arrachage manuel de myriophylle à épis dans le lac Des Plages ;

CONSIDÉRANT qu'un montant total de 22 600 \$ a été utilisé à ces fins ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE La somme allouée et non utilisée pour l'arrachage manuel de myriophylle à épis dans le lac Des Plages, de 12 400 \$ soit reconduite au budget 2018, et bonifiée d'un montant de 22 600 \$ afin d'établir un nouveau budget de 35 000 \$ pour 2018.

Adopté

**2017-12-181 OUVERTURE DE L'ÉCOCENTRE EN PÉRIODE HIVERNALE**

CONSIDÉRANT que l'écocentre est fermé depuis le 25 novembre 2017 et que l'accès est toujours en demande ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nancy Morais

QUE L'écocentre soit accessible tous les 2<sup>e</sup> samedi du mois pour les mois de décembre 2017, janvier, février et mars 2018, soit pour la saison hivernale.

Adopté



**2017-12-182 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS – ACCÈS SÉCURITAIRES POUR LE CHEMIN LAC-LÉVESQUE ET LE CHEMIN CONRAD-SCHMIDT**

CONSIDÉRANT le danger à l'entrée du chemin Conrad-Schmidt causé par la densité de la circulation et l'étroitesse de la chaussée ;

CONSIDÉRANT la dangerosité de l'entrée chemin du Lac-Lévesque causée par la longueur de la voie de desserte ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nancy McAuley

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages demande une étude au Ministère des Transports pour un élargissement concernant l'entrée sud du chemin Conrad Schmidt et l'entrée du chemin du Lac-Lévesque.

Adopté

**2017-12-183 DEMANDE D'APPUI À LA MRC DE PAPINEAU – ACCÈS SÉCURITAIRES POUR LE CHEMIN DU LAC-LÉVESQUE ET LE CHEMIN CONRAD-SCHMIDT**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-12-182 adressant une demande au Ministère des Transports à l'effet de corriger les entrées pour le chemin Lac-Lévesque et le chemin Conrad-Schmidt ;

Il est proposé par M. Normand Jolicoeur

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages adresse une demande d'appui à la MRC de Papineau pour la demande adressée au Ministère des Transports à l'effet de rendre sécuritaire les entrées Conrad-Schmidt et Lac-Lévesque.

Adopté

**2017-12-184 DEMANDE D'APPUI À LA MRC DE PAPINEAU – SERVICE INTERNET DE BELL CANADA ET TÉLÉBEC**

CONSIDÉRANT la résolution numéro 2017-11-277 demandant à Bell Canada d'offrir un service internet haute vitesse par ligne téléphonique dans l'indicatif 687;

CONSIDÉRANT que ladite résolution adresse aussi une demande à Télébec à l'effet d'améliorer le service Internet dans l'ensemble du 426;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages adresse une demande d'appui à la MRC de Papineau pour la demande d'amélioration du service Internet de Bell Canada dans l'indicatif 687 et à Télébec pour l'ensemble de l'indicatif 426.

Adopté

**2017-12-185 DEMANDE DE PRIX POUR UN SYSTÈME DE COMMUNICATION FM**

CONSIDÉRANT que le service cellulaire est déficient sur une bonne partie du territoire de Lac-des-Plages ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Christine Richer

QUE Le Maire soit autorisé à demander des prix pour un système de communication FM pour les véhicules de voirie et une base au secrétariat.

Adopté

**2017-12-186 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR MODIFICATION DE LA BARRIÈRE D'ACCÈS AU GARAGE MUNICIPAL**

CONSIDÉRANT que la barrière actuelle menant au garage municipal et à l'écocentre doit être actionnée manuellement ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE Soit autorisée la demande de prix pour une barrière automatisée donnant accès au garage municipal et à l'écocentre.

Adopté

**2017-12-187 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR L'INSTALLATION D'UNE PELLE ARRIÈRE SUR CAMION FREIGHTLINER**

CONSIDÉRANT qu'un seul des camions de déneigement est muni d'une pelle arrière ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nancy Morais



QUE La demande de soumissions soit autorisée pour la fourniture et l'installation d'une pelle arrière sur le camion Freightliner.

Adopté

#### **2017-12-188 MODIFICATION DE LA POLITIQUE D'EMBAUCHE POUR CONTRER LE NÉPOTISME**

Il est proposé par M

QUE La Politique et Procédures « Dotation du Personnel » est modifiée par l'ajout d'un article afin de contrer le népotisme :

F) Népotisme : Aucun candidat ne sera embauché pour un emploi où il pourrait relever d'un membre de sa famille immédiate ou superviser un membre de sa famille immédiate. On considère comme membres de la famille immédiate : les parents, beaux-parents, parents adoptifs, frères et sœurs, grands-parents, enfants, l'époux ou épouse (y compris conjoint[e] de fait ou partenaire de même sexe) de même que ses enfants et ses parents, et les pupilles. Avant d'accepter l'offre d'emploi de la Municipalité de Lac-des-Plages, le candidat doit dévoiler les liens de nature personnelle existant entre lui et d'autres employés ou membres du conseil d'administration ou de comités de la Municipalité de Lac-des-Plages. Le défaut de dévoiler cette information sera considéré comme un manquement à la politique consacrée au Code d'éthique. Cependant, cet article ne s'applique pas aux pompiers volontaires et aux premiers répondants.

Adopté

#### **2017-12-189 DEMANDE DE SOUMISSIONS POUR ENSEIGNES DE STATION DE LAVAGE DE BATEAU**

Il est proposé par M. Normand Jolicoeur

QUE Soit autorisée la demande de soumissions pour la fourniture d'enseignes de station de lavage de bateau.

Adopté

#### **2017-12-190 RÔLE D'ÉVALUATION - ÉQUILIBRATION**

CONSIDÉRANT le rôle triennal d'évaluation foncière 2016-2017-2018 qui est à sa dernière année en 2018 et qu'il y a lieu de le reconduire ou de procéder à son équilibrage ;

CONSIDÉRANT que la proportion médiane pour l'exercice financier 2018 est de 90 % ;

Il est proposé par M. Pierre Boivin

QUE La Municipalité de Lac-des-Plages adresse une demande à la MRC de Papineau à l'effet de procéder à l'équilibrage du rôle d'évaluation foncière 2019-2020-2021 par Servitech, selon l'offre de service reçue au montant de 30 966,46 \$, plus taxes.

Adopté

#### **2017-12-191 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES POUR 2018**

CONSIDÉRANT que l'article 148 du Code Municipal du Québec prévoit que le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune ;

Il est proposé par M

QUE Le calendrier ci-après soit adopté relativement à la tenue des séances ordinaires du conseil municipal pour 2018. Ces séances se tiendront le vendredi et débuteront à 19 h :

- |                |               |
|----------------|---------------|
| - 12 janvier   | - 9 février   |
| - 9 mars       | - 13 avril    |
| - 11 mai       | - 8 juin      |
| - 13 juillet   | - 10 août     |
| - 14 septembre | - 12 octobre  |
| - 9 novembre   | - 14 décembre |

QU' Un avis public du contenu du présent calendrier soit publié par le Directeur général / Secrétaire trésorier, conformément à la loi qui régit la municipalité.

Adopté

#### **2017-12-192 HEURE DE TOMBÉE DES COMPTES À PAYER**

CONSIDÉRANT qu'en vertu de la Loi 122 « Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs »,



sanctionnée le 16 juin 2017, et selon les articles 54 et 85, toute documentation utile à la prise de décision doit être transmise aux membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue d'une séance ordinaire ;

CONSIDÉRANT que les séances ordinaires du conseil se tiendront les 2<sup>e</sup> vendredi du mois ;

Il est proposé par M. Richard Jean

QUE L'heure de tombée des comptes à payer sera dorénavant 72 heures avant la tenue d'une séance ordinaire.

Adopté

#### **2017-12-193 SOUPER DES EMPLOYÉS ET ÉLUS**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nancy Morais

QUE Le conseil autorise la tenue d'un souper de Noël pour les employés et les élus qui se tiendra le 22 décembre.

Adopté

#### **2017-12-194 STRUCTURE ORGANISATIONNELLE**

CONSIDÉRANT que les membres du conseil désirent modifier la structure organisationnelle actuellement en vigueur pour enlever la gérance du personnel à la Directrice générale adjointe ;

Il est proposé par M<sup>me</sup> Nancy McAuley

QUE Le conseil adopte une nouvelle structure organisationnelle, en remplacement de celle déjà établie.

Adopté

#### **2017-12-195 ACHAT DE PANNEAUX D'INTIMITÉ**

CONSIDÉRANT l'intention du conseil de relocaliser le bureau de Madame Marie-Pier Lalonde Girard dans l'aire de la réception ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'installer des panneaux d'intimité afin de délimiter l'espace bureau à l'intérieur de l'espace réception ;

Il est proposé par M. Normand Jolicoeur

QUE L'achat de panneaux d'intimité soit autorisé, au montant de 2 774,58 \$, pour délimiter l'espace bureau de l'espace réception.

Adopté

#### **2017-12-196 LEVÉE DE LA SÉANCE**

Il est proposé par M<sup>me</sup> Christine Richer

QUE La séance soit levée et terminée. Il est 19 h 4.

Adopté

---

Louis Venne  
Maire

---

Denis Dagenais  
Directeur général / secrétaire-trésorier